



Redevance d'occupation du domaine public 2024 - GRDF

DEL05_2024_09_23

En exercice : 20
Présents : 16
Votants : 19

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie.

Pouvoirs : PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick Le Gal

↳ L'Adjoint au Maire informe l'assemblée :

La redevance pour occupation du domaine public est acquittée annuellement par Gaz Réseau Distribution France (GRDF).

Pour l'année 2024, l'état total des sommes dues s'élève à 835 € au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

↳ L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer l'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2024 comme suit :

- Redevances au titre de l'occupation du domaine public : 817 €,
- Redevances au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal : 18 €

Et d'autoriser M. le Maire à émettre le titre de recette correspondant au nom de GRDF.

↳ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources humaines – Vie Economique – Tourisme du 10 septembre 2024,

↳ **FIXE** l'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2024 comme suit :

- Redevances au titre de l'occupation du domaine public : 817 €,
- Redevances au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal : 18 €.

↳ **AUTORISE** M. le Maire à émettre le titre de recette correspondant au nom de GRDF.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 25 septembre 2024

Le Maire,

Laurent DUVAL

